

1

1



DISCOURS DU ROI

POUR

L'OUVERTURE DES CHAMBRES,

prononcé le 7 juin 1833.

MESSIEURS,

Des événemens qui ne sont pas sans une grande importance pour la Belgique, se sont accomplis depuis l'ouverture de la session de 1833.

La France et la Grande-Bretagne, en exécution de leurs engagemens, nous ont mis en possession de la forteresse qui menaçait une de nos plus opulentes cités : une convention conclue par les mêmes puissances procure à la Belgique la plupart des avantages matériels attachés au traité du 15 novembre, sans lui enlever encore les parties de territoire dont la séparation sera toujours pour nous le plus dur des sacrifices.

Le traité du 15 novembre est resté intact. Je veillerai à ce que, dans l'arrangement définitif avec la Hollande,

(2)

il ne soit porté aucune atteinte aux droits qui nous sont acquis.

Un désarmement partiel va devenir possible ; il sera exécuté de manière à diminuer les charges du trésor , sans affaiblir l'organisation de l'armée , et en maintenant l'intégrité de ses cadres. Nous nous rapprochons ainsi de l'état de paix autant que la prudence politique peut le permettre.

J'ai la satisfaction de vous annoncer, Messieurs, que, dans les circonstances où nous nous trouvons placés , il ne sera pas nécessaire d'imposer des charges nouvelles. Les ressources votées par les Chambres suffiront pour faire face aux dépenses de l'année. Les recettes ordinaires présenteront même un excédant considérable, si, comme tout le fait espérer , les huit derniers mois de l'exercice répondent aux quatre premiers.

Le moment est venu, Messieurs, où le gouvernement, aidé de votre concours , pourra donner une attention soutenue et des soins efficaces aux améliorations intérieures du pays.

Au premier rang des intérêts qui doivent nous occuper, se placent ceux de notre industrie et de notre commerce.

Les négociations entamées à cet égard avec la France , ont commencé sous d'heureux auspices ; elles seront continuées avec persévérance. Nous avons obtenu des États-Unis d'Amérique les stipulations les plus favorables à l'une des branches les plus importantes de notre industrie.

(3)

Tout en continuant de chercher à l'extérieur des débouchés utiles au commerce et à l'industrie, nous n'avons pas perdu de vue ceux qu'ils réclament encore, en beaucoup de nos localités. L'administration a senti la nécessité de donner, sous ce rapport, aux travaux publics une impulsion nouvelle. Je recommande à l'attention et au patriotisme des Chambres le projet de grande communication de la mer et de l'Escaut, à la Meuse et au Rhin, que réclament les besoins et les vœux du pays, presque tout entier.

Outre les lois des budgets et des comptes, celles d'organisation provinciale et communale vous seront présentées. Vos délibérations seront appelées aussi sur la loi des distilleries, qui doit exercer une haute influence sur l'état de notre agriculture, déjà si florissante.

Messieurs, les éléments de prospérité que renferme la Belgique, frappent tous les yeux, comme ses institutions libérales attestent l'état avancé de sa civilisation. C'est aux pouvoirs qui président à ses destinées, de faire fleurir par leurs communs efforts ces éléments de prospérité et ces institutions qui, sagement développés, seront la base la plus solide de notre nationalité et nous promettent le plus riche avenir.